



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

Le 18 février 2025 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 12 février 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 17

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Cruzet, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure Mounier

Étaient absents : MM. Léo Bader, Didier Maneval

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est nommée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024.
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024.

Vote à l'unanimité

d. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire
Pas d'opération à signaler.

Ajout de quatre points à l'ordre du jour :

- Convention d'assistance retraites 2025 sur 3 ans avec le Centre de Gestion 43 ;
- Convention d'assistance technique avec Département en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour 2025 ;
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 35 heures ;
- Reprise de voirie à Pralong.

Vote à l'unanimité

■ Affaires générales

a) Procédure de récupération d'un bien sans maître

Présentation de la procédure en Conseil Municipal par Philippe Dubois.

Pas de vote prévu.

Biens sans maître situés chemin des Sautières, chemin du Bois de Chambon, route de Saint-Agrève, route de Lambert et chemin du Paoulou.

La procédure de récupération consiste à publier les parcelles, une fois la publication faite, il y a un délai de recherche des successifs éventuels par le notaire qui donnera le résultat final.

Didier Cruzet demande s'il est utile de récupérer des biens sans maître. Il lui est répondu que oui, certains terrains sont grands, il peut donc y avoir des constructions nouvelles. Il est ajouté que le terrain qui longe le nouveau cimetière serait très intéressant pour un agrandissement.

b) Transfert dans le domaine public de l'impasse de Molle

Rétrocession de la voirie de l'impasse de Molle. (Régularisation).

Un dossier avait été monté à l'époque du maire Francis Valla. Ce dossier n'avait jamais été régularisé. Tout avait été voté à l'époque, mais ça n'a jamais été cédé. Donc il s'agit de régulariser.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à signer les actes nécessaires à la rétrocession de l'impasse de Molle ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité (Roselyne Charreyron, intéressée à l'affaire, ne participe pas au vote)

c) Validation du nouveau logo de la Commune

Le nouveau logo ci-dessous nécessite un vote au conseil afin de remplacer l'ancien logo.



M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à définir le logo tel que présenté comme logo officiel de la Commune du Chambon-sur-Lignon ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Tiphaine Vernet explique que le site internet est en train d'être revu et qu'elle souhaite régulariser le logo. Ce logo a été changé pendant le mandat d'Eliane Wauquiez et les démarches de régularisation n'avaient pas été faites.

Frédéric Roux rappelle que ce logo est déjà utilisé depuis la précédente mandature (notamment sur les panneaux de noms de rues suite à l'adressage de la commune, sur le bulletin municipal, ou encore sur la signature mail du DGS lors de l'envoi des pièces du conseil municipal de ce soir !), et demande quelle est la charte graphique liée au logo, charte qui devrait être transmise à toutes les associations subventionnées tenues d'apposer ce logo à leurs manifestations. Il demande si la baseline (signature) "l'espace ouvert l'esprit aussi" sera maintenue. Il note en conclusion que ce logo 'bien propre bien chic' témoigne d'une volonté de gentrification opérée par la commune.

Cécile Chanteperrix demande au maire s'il ne serait pas possible de refuser cette régularisation au bénéfice de l'ancien logo « L'espace ouvert, l'esprit aussi » qui a quand même une autre classe. Le maire lui répond qu'il préfère changer. L'élue trouve que la commune va perdre de son identité et de son histoire. Elle demande le coût de cette opération. Il lui est répondu qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire (sic).

Vote à la majorité (2 oppositions : Perrine Barriol et Cécile Chanteperrix)

d) Convention de mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'instruction des actes d'urbanisme

La DDT propose une convention pour cadrer l'instruction des actes d'urbanisme pour la Commune du Chambon-sur-Lignon.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires pour l'instruction des actes d'urbanisme de la Commune du Chambon-sur-Lignon telle que présentée ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Tiphaine Vernet demande si l'État ne va pas se désengager car cette assistance gratuite n'était valable au départ que 3 ans. Le maire répond qu'ils parlaient de désengagement au début mais ils n'en parlent plus.

Vote à l'unanimité

e) Accord des copropriétaires pour la démolition du Bât B au 4 rte de Tence

Concernant les travaux de démolition du 4 route de Tence, une scission est nécessaire au sein de la copropriété pour effectuer les travaux. Les lots 6, 7 et 8 seront sortis de la copropriété. La vente de l'assise du Bât B et de l'emprise de la cour sera effectuée au profit de la Mairie en contrepartie d'une servitude pour une zone de stationnement courte durée et de retournement et de travaux de valeurs équivalentes (escalier, remise en état de la cour et du porche).

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à signer les actes d'urbanisme nécessaires chez le notaire concernant cette affaire telle que présentée ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

La démolition est payée par l'État pour 124 000 € et la région pour 100 000 €.

Frédéric Roux souhaite connaître de quoi la commune est propriétaire dans le bâtiment A. Il lui est répondu 52 pourcents avec la Trifola et un appartement.

Les travaux de démolition devraient être faits avant juillet 2025.

Il est rappelé que pour l'instant, le projet global est à l'arrêt car l'État et la Région ne suivent pas.

Antonio Savini demande où en sont les locations pour la Trifola. Il lui est répondu qu'il faut faire quelques travaux de rénovation dont les toilettes avant de le louer. M. le Maire souhaite vendre ou louer rapidement.

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

a) Vote des indemnités de l'assurance pour la toiture du camping

Suite aux dégâts au camping communal du Chambon-sur-Lignon, l'assurance ALLIANZ propose 29 694,24 € comme valorisation de la base d'indemnisation pour réparer la toiture.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à accepter le montant de valorisation du sinistre proposé par ALLIANZ et le montant de l'indemnisation calculé sur ces bases pour la toiture du camping tels que présentés ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Le prix global est de 36 000 €. Il y aura donc un reste à charge.

Antonio Savini explique que l'assurance est très avantageuse puisqu'elle paye 80 pourcents du montant.

Vote à la l'unanimité

b) Actualisation du plan de financement des dégâts suite à la crue et demande de subventions (Dotation de Solidarité Evènements Climatiques – DSEC)

Suite à la crue du 17 octobre 2024, afin d'émarger au dispositif de Dotation de Solidarité Evènements Climatiques (DSEC) créé par l'État, la Commune doit voter l'actualisation du plan de financement le concernant.

DEMANDE DE SUBVENTIONS				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
FINANCEMENT		OPERATIONS D'URGENCE	OPERATIONS HORS URGENCE	TOTAL € HT
ETAT DSEC	60%	62 071,97 €	967 869,74 €	1 029 941,71 €
ETAT DETR 2025	20%	20 690,66 €	322 623,25 €	343 313,90 €
FONDS PROPRES	20%	20 690,66 €	322 623,25 €	343 313,90 €
TOTAL	100%	103 453,28 €	1 613 116,24 €	1 716 569,52 €

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- adopter le plan de financement et la demande des subventions tels que présentés ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Il est expliqué qu'ils font d'abord une étude de vétusté et qu'il y aura ensuite une valeur éligible, puis, ils fixeront les coefficients d'aide.

Cécile Chanteperrin demande à quoi correspond l'actualisation du plan de financement et ce qui a changé depuis décembre. Elle remarque une augmentation de 26 000 €. Il lui est répondu qu'il s'agit de travaux supplémentaires (dégâts qui n'avaient pas été pris en compte au début).

Frédéric Roux explique que la demande de subvention n'est pas notifiée et qu'il serait bien que les élus de cette commune aient les informations. Il souhaite une rencontre avec les élus pour avoir des informations plus claires.

M. le Maire explique que les travaux d'urgence ont été validés par le Préfet et la commission. La commission garantit des réponses pour avril. M. le Maire est d'accord pour une réunion explicative avec une information plus complète sur les dégâts.

Vote à l'unanimité

- c) *Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour les dégâts suite à la crue*
Suite à la crue du 17 octobre 2024, afin d'émarger au dispositif de DETR pour compléter le dispositif DSEC vu précédemment, la Commune doit voter le plan de financement correspondant.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
FINANCEMENT		OPERATIONS D'URGENCE	OPERATIONS HORS URGENCE	TOTAL € HT
ETAT DSEC	60%	57 571,97 €	510 945,74 €	568 517,71 €
ETAT DETR 2025	20%	19 190,66 €	170 315,25 €	189 505,90 €
FONDS PROPRES	20%	19 190,66 €	170 315,25 €	189 505,90 €
TOTAL	100%	95 953,28 €	851 576,24 €	947 529,52 €

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- adopter le plan de financement et la demande des subventions tels que présentés ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Frédéric Roux indique qu'il s'agit du même tableau qu'au-dessus et il ne comprend pas ces deux demandes.

Il est expliqué qu'il y a un plan de financement pour la DETR dans ce tableau et une demande spécifique DSEC pour celui du dessus.

Vote à l'unanimité

- d) *Approbation du plan de financement de l'aménagement des abords de la Mairie (actualisation)*

Concernant le projet d'aménagement du parvis de la Mairie et l'extension du parking haut, M. le Maire présente au Conseil Municipal l'actualisation du plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Aménagement du parvis de la mairie et extension du parking haut				
Dépenses		Ressources		
Etude de MOE (14,20%)	23 393,31 €	Région	85 000,00 €	37,94%
		CAP 43 Tranche 1	60 000,00 €	26,78%
Remontage monument aux morts - PEYRARD	27 650,00 €	Amendes de Police	34 000,00 €	15,18%
Travaux (avec variante pierres naturelles)	164 741,60 €	Fonds propres	45 021,99 €	20,10%
Aléas 5% des travaux	8 237,08 €			
TOTAL	224 021,99 €	TOTAL	224 021,99 €	100%

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- adopter le plan de financement et la demande des subventions tels que présentés ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Les travaux pourraient commencer après l'appel d'offres des marchés de travaux qui prendra 2 mois.

Antonio Savini souhaite savoir où les archives vont aller.

M. le Maire explique que les archives seront rapatriées de l'immeuble Bascou dans la salle au fond de la mairie. L'extension ne sera pas faite sous ce mandat.

Vote à l'unanimité

- e) *Achat de terrain entre le parking de la gare et la côte de Molle*
Présentation du dossier en Conseil Municipal par Philippe Dubois.

246 m² sont achetés par la commune sur les parcelles 800 et 801 pour effectuer cette voie.

Pour la parcelle 801, il pourrait y avoir 2 commerces et notamment un coiffeur.
Prêt du Barbacane, la finalisation du trottoir va être faite.

- f) *Actualisation du coût de la prise d'eau du Lignon*
Présentation du dossier en Conseil Municipal par Philippe Dubois.

Délimiter la zone de pompage. L'idée serait d'avoir 2 prises d'eau, une sur le Lignon et une sur le Marais.

Le maire explique, que pour l'instant, le transfert de la compétence eau n'est pas prévue pour 2025.

■ **Points ajoutés à l'ordre du jour**

- a) *Convention assistance retraites 2025 avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire*
M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour signer la convention d'assistance retraites d'une durée de 3 ans avec le Centre de Gestion 43.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à signer la convention d'assistance retraite pour une durée de trois ans avec le Centre de Gestion 43 telle que présentée ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

- b) *Convention d'assistance technique avec le Département Ingé43*
M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour signer la convention d'assistance technique avec le Département - Ingé43 en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour l'année 2025.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- l'autoriser à signer la convention d'assistance technique avec le Département - Ingé43 en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour l'année 2025 telle que présentée ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente

Perrine Barriol quitte le conseil à 20h10

Vote à l'unanimité

- c) *Création d'un poste*
L'agent est déjà présent sur le poste depuis plusieurs années. Cette création de poste est faite pour régulariser le poste avec le Centre de Gestion.

Budget	Statut	Grade	Nb poste	Fonction	Motif	Quotité Hebdo.
Principal	Permanent	Adjoint Technique	1	Agent Technique polyvalent	Agent d'entretien	35H

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- créer le poste tel que présenté ;
- lui donner tout pouvoir pour l'exécution de la présente.

Il s'agit d'un agent d'entretien de la commune qui est régularisé.

Vote à l'unanimité

d) Reprise de voirie à Pralong

Philippe Dubois explique la reprise de voirie de Pralong, une enquête publique a été faite le 20 octobre 2017, l'inspecteur avait donné un avis favorable pour la reprise de cette impasse. Il s'agit ici d'une régularisation.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Frédéric Roux souhaite connaître le coût et le bilan concernant le chaucidou.
3 737 € pour le marquage au sol et 1 340 € pour les panneaux.
Le comptage par le Département n'a pas été encore effectué.

Cécile Chanteperrix explique que les élus de la majorité, les adjoints et les responsables de délégations n'expliquent pas toujours ce qu'ils font. Léo Bader est encore absent et a été absent toute l'année 2024.

Le maire remercie Cécile pour cette leçon mais il s'agit seulement d'un constat de sa part.

Tiphaine Vernet explique qu'elle met à jour le site internet. Elle rappelle l'envoi des textes pour l'info mairie le 18 février.

Roselyne Charreyron explique qu'elle a ras le bol des personnes toujours mécontentes. Elle remercie l'accompagnement des enfants par le centre de loisirs et les bénévoles de l'aide aux devoirs. Elle rappelle l'action avec l'école élémentaire "un livre pour les CP" et le don de 1 200 € au CCAS par la One School Global.

M. le Maire explique que 15 classes vont fermer sur la Haute-Loire.

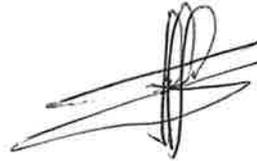
Il s'associe au collège du Lignon contre la fermeture de la classe SEGPA, il explique que l'équipe éducative fait un travail formidable, il ajoute que c'est vraiment une erreur de fermer cette classe.

Sandra Picot explique qu'il est difficile de parler des affaires sociales souvent confidentielles en conseil municipal. Cécile Chanteperrix répond qu'elle souhaite une étude sur la pauvreté au niveau de la commune.

Philippe Dubois remercie les agents pour le déneigement, et les élus qui viennent aux réunions PLU. Une réunion publique aura lieu le 13 mars aux Bretchs à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h42.

Le maire,



Jean-Michel Eyraud



La secrétaire de séance



Sandra Picot

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 27 mars 2025

(vote à l'unanimité)

Publication le 31 mars 2025